

Compte rendu
Relevé de décisions du conseil municipal
Séance du mois du 19 novembre 2014

Etaient présents : Mesdames et messieurs les membres

Secrétaire de séance : Sarah Faivre

Approbation compte rendu réunion d'octobre

Le compte rendu du dernier conseil municipal est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu est adopté avec 12 voix pour 3 voix contre

Subventions aux associations

Présentation par Sarah Faivre de la proposition suite au groupe de travail

- Maintenir les subventions aux associations pour 2014 sauf pour les associations non domiciliées à Quingey ou qui n'interviennent pas sur Quingey soit :

Roller	200 €		
CCSQ	400 €	Souvenir Français	40 €
Hand Ball Club Val de Loue	700 €	Anciens combattants AFN	75 €
Les Cours de la Loue	300 €	Club du 3ème âge	40 €
Etoile Cycliste Quingéoise	300 €	Association T.R.I	50 €
Ligue contre le cancer	150 €	Union Nationale Anciens combattants	75 €
Football Club Val de Loue	1 500 €	Intermed	150 €
Comité des Fêtes de Quingey	500 €	Association des médaillés militaires	75 €
Harmonie la Fraternelle	450 €	Ass. Cantonale des Anciens Combattants	75 €
Coup de Pouce Alimentaire	800 €	ADMR	100 €
Amicale des donneurs du Sang	450 €		

Adopté par 14 voix pour 1 voix contre

- Propose pour 2015 que le groupe de travail continue les démarches pour attribuer des critères et que les subventions soient votées en début d'année
- Proposition la mise à disposition gratuite des salles de la maison des services et de la salle culturelle pour les associations de Quingey et maintien de la caution de 1 000 € : adoptée à l'unanimité

Reconduction de la taxe d'aménagement

Reconduction au même taux que les années précédentes 4 %.

- Le taux de la TA est fixé par le CM entre 1 et 5 %
- Cette taxe a remplacé en 2012 la Taxe Locale d'Équipement, elle remplacera aussi au 1^{er} janvier 2015 les participations pour voies et réseaux (PVR) et la participation pour non réalisation des aires de stationnement (PNRAS)
- La TA permet de fournir aux collectivités une partie des ressources nécessaires au financement équipements publics.
- La taxe d'aménagement est exigée en cas d'opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiment, d'installation et d'aménagement de toute nature soumis à permis ou déclaration préalable.
- Pour information le conseil municipal a exonéré, lors d'une précédente réunion, les abris de jardins soumis à une déclaration préalable.

Adopté à l'unanimité

Cahier des charges étude de faisabilité réalisation espace de rencontre et de jeux

Le marché a pour objet la réalisation d'une étude de programmation de 2 espaces rencontres – jeux

La consultation se décompose en :

- Une tranche ferme : diagnostic, programme et chiffrage

- Une tranche conditionnelle : mise en place du maître d'œuvre (architecte) et accompagnement de la 1^{ère} phase du projet

1 le projet

- Saint-Renobert, parc du Dieu de pitié

Aménagement d'une parcelle dans un objectif de mixité générationnelle

- Parc des Carrons

Evolution du parc, modification du sol afin d'assurer la sécurité des enfants et jeux complémentaires

2 objectifs poursuivis

Offrir à la population et notamment aux familles des lieux de convivialité avec un maillage efficace du territoire et une démarche de développement durable

3 déroulement de l'étude

- Tranche ferme : programme

3 phases :

1 : état des besoins

2 : diagnostic

3 : programme avec calendrier de réalisation

3 réunions minimums avec les membres du comité de pilotage constitué par la commune

- Tranche conditionnelle

Mise en place du maître d'œuvre et accompagnement dans la première phase du projet.

Cette tranche consiste à assister le maître d'ouvrage dans la recherche et le choix du maître d'œuvre pour l'ensemble du projet ou pour la première phase de travaux

2 réunions minimums

Composition du comité de pilotage : élus de la collectivité, représentant de partenaires du projet et du Conseil Général du Doubs

Adopté à l'unanimité

Changement grade agents communaux

2 agents de la commune peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2015 soit la suppression de leur grade et la création des nouveaux grades comme suit :

- Elsa Perrone : suppression du grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe et création du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- JC Lazard : suppression du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et création du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Adopté à l'unanimité

Bilan camping saison 2014

Bilan fonctionnement camping

	2012	2013	2014
Recettes totales	58 692.50 €	63 275.54 €	66 694.36 €
Dont bungalows		10 150 €	7 000 €
Dont taxe séjour	2 792.70 €	3 516.75 €	3 809.25 €
Dont groupe	1 134.59 €	2 976 €	3 780 €
Dépenses totales	39 137.22 €	41 909.61 €	44 611.22 €
Charges générales	17 474.47 €	22 486.79 €	22 000 €
Charges de personnel	21 662.75 €	19 422.82 €	22 611.22 €
Résultat	19 555.28 €	21 365.93 €	22 083.14 €

Météo :

En juillet 2014, il a plu 246 mm au lieu de 70 mm en juillet 2013, soit 3.5 fois plus. Il y a eu 157 h de soleil en 2014 au lieu de 308 h en 2013, soit 2 fois moins.

En août 2014, il a plu 119 mm au lieu de 68 mm, soit 2 fois plus. Il y a eu 155 h de soleil soit 1.5 fois moins qu'en 2013 (267 h).

Mme Galimard demande s'il est possible de revoir le fonctionnement et l'accès au camping.

Réponse : les visiteurs doivent se signaler à l'accueil et sont admis sous certaines conditions (nombre...) et des imprimés sont à disposition.

J. Breuil s'engage à veiller à ce que cet imprimé soit à disposition au chalet du camping et à faire le point régulièrement sur le nombre d'entrées visiteurs.

Informations du maire et des adjoints :

- Les travaux assainissements de la grande rue ne sont pas indispensables, un suivi et curage du réseau est suffisant
- Médiathèque : choix du mobilier en cours, une prochaine réunion de travail est programmée par P. Cart-Lamy.

Le dossier a été retenu par le comité technique Effilogis pour bâtiment basse consommation (BBC), subvention possible sans dépasser un total de subvention de 80 % des dépenses HT.

Information projet éolien

S. Faivre rappelle le projet porté par la communauté de communes du Canton de Quingey et la communauté de communes du Val Saint-Vitois.

Un cabinet privé a été mandaté pour faire une étude paysagère concernant la visibilité et co-visibilité depuis la Saline Royale d'Arc et Senans. Elle sera présentée au Préfet et Président du conseil général le 03 décembre 2014.

Questions diverses

- Suite à la demande de Mmes D'Amato, Galimard et Mr Mercet : décorations de Noël, planning des diverses commissions, Conseil d'Administration du collège, aménagements de sécurité (reçue par messagerie le 17 novembre), J. Breuil ne souhaite pas aborder ce soir ces sujets et demande à ce que les questions diverses soient formulées avec plus de détail afin de préparer les éléments de réponse pour le conseil municipal ou inscription ultérieure à un ordre du jour du conseil municipal.
- Décision modificative budgétaire :
Fonctionnement : chap.11 + 5000 €, dépenses imprévues – 5000 €
Investissement : article 165 en dépense (cautions) + 250 €, article 10223 en recette (TA) + 250 €
- Visite usine PSP le 05 décembre à 10h45.

La séance est levée à 23 h 15